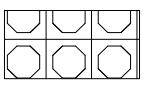
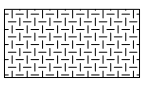




LEGENDE

- ● ● ● Limite communale
- Courbes de niveau
- — — Limite de zone
-  Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- ★ ★ ★ ★ Haies à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- N_t** Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (voir document n°4)
-  Partie visible sur un autre plan
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière
- N_e** Secteur naturel à vocation économique
- N_t** Secteur naturel à vocation touristique

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

3, rue de Witten - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25
contact@urbaservice.fr

Commune d' ENENCOURT- LEAGE

PLAN LOCAL D' URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
06 JUIN 2020

5b

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"

Echelle : 1/5000e